



**SYVICOL**

Syndicat des Villes et  
Communes Luxembourgeoises



Luxembourg, le 17 avril 2020

## **Circulaire aux administrations communales, aux syndicats de communes et aux offices sociaux**

**N° 04/2020**

**Objet :** Commande groupée de masques protecteurs pour le secteur communal

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme vous le savez peut-être déjà, le SYVICOL et la Ville de Luxembourg proposent aux communes, aux syndicats de communes et aux offices sociaux un achat groupé de masques de protection. L'objectif de cette commande globale pour tout le secteur communal est de laisser jouer la solidarité et d'aider toutes les entités à se procurer un matériel de bonne qualité à des conditions intéressantes.

Cette initiative s'inscrit dans la responsabilité de chaque employeur d'équiper son personnel, en fonction des tâches de chacun, du matériel de protection nécessaire.

L'action est indépendante de celle présentée hier par le Gouvernement et qui fait l'objet de la circulaire n°3816 de Madame la Ministre de l'Intérieur. La distribution de masques aux services communaux par le Gouvernement permettra cependant d'équiper le personnel à court terme, en attendant la livraison plus volumineuse organisée par le SYVICOL et la Ville de Luxembourg.

Déjà avant l'annonce du Gouvernement, la Ville de Luxembourg a commandé 400.000 masques chirurgicaux destinés au secteur communal. La Ville avancera les frais et les refacturera aux entités participantes au prix de revient, qui s'élève à 0,60 euros par pièce.

La livraison est prévue pour la semaine du 27 avril. Dès la réception du matériel, chaque entité participante sera invitée à enlever la quantité qui lui sera attribuée. Des détails concernant les dates et lieu d'enlèvement seront communiqués en temps utile.



Vu que les masques sont destinés au personnel, la répartition se fera proportionnellement aux effectifs de chaque entité.

A cette fin, les communes, syndicats de communes et offices sociaux souhaitant acheter des masques sont invités à retourner le formulaire ci-joint dûment rempli pour jeudi le 23 avril à l'adresse [reply@syvicol.lu](mailto:reply@syvicol.lu). Il est possible d'inclure dans les chiffres le personnel ne relevant pas directement de la commune, du syndicat ou de l'office social, mais travaillant pour des organismes conventionnés, tels que, par exemple, les gestionnaires de crèches ou de maisons relais. Les communes n'ont pas besoin d'indiquer le personnel des offices sociaux, vu que la présente circulaire s'adresse également à eux.

Le nombre de masques réservé à chaque entité ne pourra être fixé que sur base des informations ainsi collectées. Des réponses ultérieures ne pourront pas être prises en considération.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Emile Eicher  
Président du SYVICOL

Lydie Polfer,  
Bourgmestre de la Ville de Luxembourg,  
1<sup>ère</sup> Vice-présidente du SYVICOL